



Bureau fédéral du Plan



Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse



Studiedienst van de Vlaamse Regering



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

PERSPECTIVES ECONOMIQUES REGIONALES 2015-2020

Le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) présentent, ce 10 juillet 2015, les principaux résultats des nouvelles perspectives économiques régionales 2015-2020.

Les projections régionales prennent comme point de départ les « Perspectives économiques 2015-2020 » parues, pour le niveau national, en mai de cette année. Celles-ci tiennent notamment compte d'un contexte international marqué par un redémarrage de la croissance dans la zone euro.

En phase avec cette amélioration conjoncturelle, la croissance du PIB belge devrait s'accélérer pour atteindre 1,2 % en 2015, 1,6 % en 2016, puis 1,7 % en 2017, avant de ralentir quelque peu (1,5 % en 2020).

Au niveau des régions, les résultats de ces perspectives économiques peuvent être résumés comme suit :

Croissance économique

En 2014, la croissance économique se serait quelque peu redressée en Flandre et en Wallonie pour atteindre, respectivement, 1,2 % et 1,0 %, tandis qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la croissance aurait été plus timide (0,6 %).

La poursuite du redressement de la demande intérieure belge prévue pour cette année, combinée à l'accélération du rythme de progression des exportations, devrait stimuler l'activité de chaque région. Le PIB en volume devrait ainsi croître, en 2015, de 1,1 à 1,3 % selon la région. En 2016, la croissance économique s'intensifierait encore en Flandre (1,7 %) et en Wallonie (1,5 %) tandis qu'elle se stabiliserait à Bruxelles (1,1 %).

A moyen terme (2017-2020), le PIB de la Région flamande devrait enregistrer une croissance de 1,7 % par an (soit 0,1 point de pourcentage-p-p-de plus qu'au niveau belge). Les PIB de la Région wallonne et de la Région bruxelloise progresseraient de 1,5 % par an (soit 0,1 pp en dessous de la valeur nationale).

Marché du travail

En 2015 et en 2016, les créations nettes d'emploi devraient s'accélérer dans les trois régions, et un peu plus fortement en Région flamande (0,6 % et 0,9 % successivement). À moyen terme (2017-2020), le rythme de création nette d'emplois en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait similaire (de 0,7 % à 0,8 % par an) tandis qu'en Wallonie, il serait légèrement inférieur (0,6 % par an). En nombres absolus, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, 21 500 personnes par an en Flandre sur la période 2015-2020 (soit près de 129 000 cumulées sur la période), 7 800 par an en Wallonie (ou 47 000 emplois cumulés) et près de 4 300 en Région bruxelloise (soit près de 26 000 emplois cumulés).

Dans chaque région, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent. A l'inverse, l'érosion de l'emploi industriel devrait se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des gains de productivité structurellement nécessaires à l'industrie manufacturière, plus exposée à la concurrence internationale. Par ailleurs, les mesures d'économie budgétaires mises en place devraient affecter l'évolution de l'emploi des services non marchands.

La prise en compte des dynamiques de navettes, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (aussi appelé « population active occupée »). Cette nuance est particulièrement importante pour la Région bruxelloise, du fait que ses résidents n'occupent qu'environ la moitié des emplois situés sur son territoire. Au cours des

quinze dernières années, la présence des résidents bruxellois sur leur propre marché du travail et sur celui des autres régions s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2014-2020, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,0 % par an en moyenne) qu'en Flandre (0,7 %) et en Wallonie (0,6 %).

L'offre de travail bruxelloise serait beaucoup moins soutenue que par le passé récent par les impulsions démographiques, car le solde migratoire externe serait en baisse. Elle y enregistrerait une croissance de 0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2020. La progression relativement dynamique de la population active occupée bruxelloise entraînerait dès lors une diminution relativement forte du taux de chômage de la région, lequel passerait de 20,9 % en 2014 à 18,0 % en 2020.

L'offre de travail flamande, pour sa part, progresserait de 0,5 % par an en moyenne, freinée par les évolutions démographiques (notamment liées au vieillissement de la population) mais soutenue par l'impact des mesures récemment adoptées en matière de fin de carrière, nettement plus marqué en Flandre que dans les deux autres régions. Le taux de chômage flamand passerait dès lors de 8,5 % en 2014 à 7,5 % en 2020.

Les évolutions démographiques auraient un impact négatif moindre en Wallonie qu'en Flandre et les facteurs qui étaient responsables ces dernières années de la baisse des taux d'activité parmi les moins de 50 ans pèseraient désormais moins. L'offre de travail wallonne croîtrait dès lors de 0,3 % par an en moyenne et le taux de chômage de la Région baisserait de 16,8 % en 2014 à 15,5 % en 2020.

Productivité, salaires et revenus

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions (0,7 % par an sur la période 2014-2020). Ceci contrasterait avec les taux observés avant le déclenchement de la crise fin 2008, et en particulier sur la période 2000-2006.

À moyen terme (2017-2020), les Régions flamande et wallonne enregistreraient des gains de productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande de 0,9 % par an en moyenne. Dans le cas wallon, ceci constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2014 (-0,2 % en moyenne sur la période 2007-2013).

En comparaison de la productivité, l'évolution des salaires par tête apparaît comme très modérée et homogène dans

les trois régions. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur l'ensemble de la période 2014-2020.

Au cours de la période de projection (tout comme au cours de la période 2006-2013), le revenu disponible des ménages devrait, en moyenne, évoluer à un rythme similaire dans les trois régions, à savoir, en termes nominaux, 2,0 % par an à Bruxelles et 2,1 % tant en Flandre qu'en Wallonie. Toutefois, on noterait des divergences dans les évolutions des composantes du revenu disponible, principalement entre la Région de Bruxelles-Capitale et les deux autres régions. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale se caractériserait par une progression, en moyenne, plus lente des prestations de sécurité sociale et, à l'inverse, plus rapide des rémunérations des salariés résidents, cette dernière étant en ligne avec la croissance un peu plus soutenue de la population active occupée bruxelloise.

Couplées à une progression de la population plus rapide en Région bruxelloise (0,6 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2020) que dans les deux autres régions (0,4 % pour chacune), ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus soutenue du revenu disponible par habitant en Flandre (1,7 %) et en Wallonie (1,7 %) qu'à Bruxelles (1,4 %).

Finances publiques

À politique inchangée et compte tenu des informations disponibles à la fin avril 2015, le compte de l'ensemble des Communautés et Régions se dégraderait en 2015, principalement en raison de l'impact ponctuel du mode de comptabilisation de l'impôt des personnes physiques régional. À partir de 2016, le compte connaîtrait une amélioration continue pour renouer avec l'équilibre en fin de période. La Région de Bruxelles-Capitale, qui était en surplus en 2014, deviendrait déficitaire en 2015 et le resterait par la suite. La Région wallonne serait en déficit sur l'ensemble de la période. La Communauté française et la Région flamande, qui sont également en déficit en début de période, renoueraient avec l'équilibre et dégageraient même un surplus en fin de période (2020).

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre seraient en légère baisse entre 2014 et 2020, dans les trois régions. Cette évolution favorable s'expliquerait par une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et des modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable.

Chiffres clés de la projection régionale

	Moyennes				
	2000-2006	2007-2013	2014-2016	2017-2020	2014-2020
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	2,1	0,8	1,3	1,6	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	0,3	1,0	1,5	1,3
Région flamande	2,2	1,0	1,4	1,7	1,6
Région wallonne	2,1	0,7	1,2	1,5	1,4
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	3,4	1,0	3,0	2,5	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	4,1	-1,5	3,8	2,3	2,9
Région flamande	3,0	1,3	2,9	2,7	2,8
Région wallonne	3,9	2,3	2,9	2,3	2,5
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	1,3	0,0	0,7	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	-0,7	0,5	0,8	0,7
Région flamande	1,2	0,3	0,7	0,9	0,8
Région wallonne	1,3	-0,2	0,6	0,9	0,8
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0,1	0,0	-0,4	0,5	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	-0,2	-0,5	0,6	0,1
Région flamande	0,2	0,2	-0,4	0,6	0,1
Région wallonne	0,2	0,0	-0,4	0,4	0,1
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	0,9	0,8	0,6	0,7	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,8	0,4	0,7	0,5
Région flamande	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8
Région wallonne	1,0	0,8	0,5	0,6	0,6
6. Taux de chômage (définition BFP) (3) (4)					
Royaume	13,5	12,2	12,1	11,1	11,7
Région de Bruxelles-Capitale	20,1	20,7	19,8	18,0	19,3
Région flamande	9,6	8,1	8,5	7,5	8,1
Région wallonne	18,5	17,2	16,2	15,5	16,0
7. Taux d'emploi (15-64 ans) (4)					
Royaume	62,6	63,8	64,6	66,5	65,1
Région de Bruxelles-Capitale	59,2	57,8	57,0	58,3	57,4
Région flamande	66,0	67,8	69,0	71,4	69,7
Région wallonne	57,5	58,4	59,2	60,7	59,7
8. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	3,3	2,5	1,6	2,4	2,1
Région de Bruxelles-Capitale	3,3	2,7	1,5	2,3	2,0
Région flamande	3,4	2,5	1,6	2,5	2,1
Région wallonne	3,0	2,4	1,7	2,5	2,1
9. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros) (4)					
Total	-	-	-2135	438	-
Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-146	-142	-
Région flamande (5)	-	-	-1231	413	-
Région wallonne	-	-	-603	-488	-
Communauté française	-	-	-19	479	-

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Selon la définition BFP, le chômage inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(4) La valeur en fin de période, soit, respectivement, 2016 et 2020, est présentée dans les colonnes 2014-2016 et 2017-2020.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : HERMREG.